



## ÉTAT DE SITUATION

- Depuis 2020, des cas d'influenza aviaire H5N1 hautement pathogène de souche eurasienne ont été observés chez des oiseaux sauvages et d'élevage en Europe. Depuis décembre 2021, cette même souche a été identifiée dans toutes les provinces chez les oiseaux sauvages et/ou d'élevage. Au Québec, plusieurs régions sont touchées depuis mars 2022, dont la Montérégie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, 19 élevages de volaille ont été atteints en Montérégie.
- Le risque pour l'humain semble plus faible avec la souche eurasienne (2.3.4.4b) qu'avec la souche asiatique qui circulait auparavant. À ce jour, 9 cas humains de souche eurasienne (2.3.4.4b) ont été documentés dans différents pays (États-Unis, Chili, Équateur, Royaume-Uni, Espagne, Vietnam et Chine), chez des personnes en contact avec de la volaille ou des oiseaux sauvages contaminés. Les présentations cliniques étaient variables : asymptomatique (3), symptômes légers (fatigue) (1), maladie sévère nécessitant une hospitalisation (4) et décès (1). **Deux (2) cas asymptomatiques d'influenza aviaire H5N1 ont été identifiés en mai au Royaume-Uni chez des travailleurs en contact avec de la volaille infectée mais l'information sur la souche n'est pas encore disponible.**
- Aucun cas de transmission interhumaine de la souche eurasienne n'a été documenté. L'OMS juge que le risque pour la population générale est faible.
- Bien qu'une infection par d'autres pathogènes respiratoires courants demeure le diagnostic le plus probable en présence de symptômes respiratoires, la grippe aviaire devrait être suspectée dans la situation décrite en page 3 lorsqu'un premier test rapide pour la COVID-19 est négatif.

## INTERVENTION AUPRÈS DES TRAVAILLEURS AVICOLES

- Lorsqu'un élevage de volaille est atteint de grippe aviaire, la Direction de santé publique (DSPu) communiquera avec l'éleveur. Une lettre sera transmise à l'éleveur pour distribution aux personnes qui auront eu des contacts avec la volaille contaminée. La DSPu informera le CISSS concerné du nombre de contacts ayant reçu une lettre.
- Ces personnes auront la recommandation de surveiller les symptômes pour les 10 jours après la dernière exposition avec la volaille infectée (correspondant à l'incubation maximale de la grippe aviaire chez l'humain). Les symptômes retenus comme indication d'un prélèvement pour la grippe aviaire sont la **fièvre accompagnée de toux ou de difficultés respiratoires**. **Les procédures de surveillance ont été révisées et le modèle de lettre recommandant un prélèvement en présence de fièvre OU toux OU difficultés respiratoires ne sera plus utilisé.**
- Si la personne développe ces symptômes, la lettre recommande de faire d'abord à la maison un test rapide pour la COVID-19. Si ce test est négatif ou s'il ne peut être fait, une évaluation médicale est requise et un prélèvement pour la grippe aviaire est recommandé (voir la section **Corridors de services**).
- Il sera demandé à la personne d'apporter la lettre lors de la consultation médicale et de porter un masque de procédure.

## CORRIDORS DE SERVICE

- Des corridors de service sont mis en place dans les trois CISSS pour cette consultation médicale. Veuillez consulter cette page internet pour avoir [l'Information sur les corridors de service](#).
- La personne qui présente des symptômes d'une maladie respiratoire sévère infectieuse (MRSI) pourrait se présenter d'elle-même à l'urgence de l'hôpital.

### POUR EN SAVOIR PLUS

[Gouvernement du Québec, Grippe aviaire](#)  
[CDC, Technical Report : Highly Pathogenic Avian Influenza A\(H5N1\) Viruses](#)

**RECOMMANDATIONS POUR LA CONSULTATION MÉDICALE**

- ✓ Valider que la personne répond aux critères d'une personne sous investigation (PSI) pour la grippe aviaire (page 3).
  - Demander à la personne de vous montrer la lettre reçue de la DSPu. Si la personne ne l'a pas avec elle, valider qu'elle répond à l'une des situations à la page 3.
- ✓ Instaurer les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) selon la présentation clinique (page 3).
- ✓ Si la personne n'a pas fait de test rapide pour la COVID-19 à la maison et que des tests rapides sont disponibles dans le milieu, administrer un test rapide à la personne.
  - Si le résultat est positif, suivre la conduite habituelle pour une infection à COVID-19.
  - Si le résultat est négatif ou si le milieu ne dispose pas de test rapide, poursuivre avec les étapes suivantes.
- ✓ Faire l'évaluation médicale.
- ✓ Compléter la requête de laboratoire pour le prélèvement. L'information suivante doit y être indiquée :
  - recherche d'acides nucléiques – PCR pour influenza aviaire;
  - recherche d'acides nucléiques – PCR pour SARS-CoV-2;
  - date de début des symptômes;
  - type d'exposition à risque (ex. travail auprès de volaille contaminée);
  - un numéro de téléphone pour vous joindre facilement (ou intervenant de PCI si prélèvement fait en CH).

**À noter :** lorsqu'une analyse pour la grippe aviaire est demandée, les pathogènes suivants seront aussi testés d'emblée par PCR même si vous ne les avez pas demandés:

- Virus respiratoire syncytial
- Virus de l'Influenza A et B de la grippe saisonnière
- Parainfluenza types 1 à 4
- Métapneumovirus humain
- Coronavirus OC-43, 229 E, NL63, HKU1
- Bocavirus
- Adénovirus
- Entérovirus/rhinovirus
- *Legionella pneumophila*
- *Chlamydia pneumoniae*
- *Mycoplasma pneumoniae*
- ✓ Aviser la DSPu qu'un test pour la grippe aviaire a été demandé : 1 800 265-6213.
- ✓ Suivi des résultats
  - L'ensemble des analyses seront réalisées au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) (voir p.3 pour les consignes).
  - Une fois l'échantillon arrivé au LSPQ, le résultat sera disponible en 24 heures.
  - Vous devrez assurer le suivi de tous les résultats (positifs et négatifs) auprès du patient.
  - Si le test pour la grippe aviaire est positif, le résultat sera simultanément transmis à la Direction de santé publique pour enquête. Une consultation en microbiologie sera requise (par le MD traitant).
  - L'utilisateur ne recevra pas de courriel avec son résultat pour la COVID-19 lorsque l'analyse est faite dans ce contexte. Vous devrez donc communiquer ce résultat au patient.
- ✓ Un traitement antiviral est recommandé pour les cas confirmés de grippe aviaire. Pour les présentations cliniques sévères, il convient d'évaluer l'indication de débiter le traitement avant l'obtention du résultat de laboratoire. Consulter un microbiologiste-infectiologue à ce sujet, au besoin.  
 Pour plus d'information sur le traitement :  
[CDC, Interim Guidance on the Use of Antiviral Medications for Treatment of Human Infections with Novel Influenza A Viruses Associated with Severe Human Disease](#)  
[AMMI Canada. Interim Guidance for Antiviral Prophylaxis and Treatment of Influenza Illness due to Avian Influenza A\(H7N9\) Virus](#)



**POUR DÉCLARER UN CAS À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE OU POUR TOUTE QUESTION**

Appeler au 1 800 265-6213

**Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être divulgués au public.**

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES - PERSONNE SOUS INVESTIGATION (PSI) POUR GRIPPE AVIAIRE**

La personne doit répondre aux critères de la maladie ET d'exposition.		
	PSI AYANT UNE INFECTION PEU SÉVÈRE	PSI AYANT UNE INFECTION SÉVÈRE (MRSI)
<b>1. Critères de la maladie</b>	Personne présentant : <ul style="list-style-type: none"> <li>de la fièvre</li> </ul> ET <ul style="list-style-type: none"> <li>de la toux (nouvelle ou aggravée) ou des difficultés respiratoires</li> </ul>	Personne présentant : <ul style="list-style-type: none"> <li>de la fièvre</li> </ul> ET <ul style="list-style-type: none"> <li>de la toux (nouvelle ou aggravée) ou des difficultés respiratoires</li> </ul> ET <ul style="list-style-type: none"> <li>hospitalisation requise</li> </ul>
<b>2. Critères d'exposition</b>	Dans les 10 jours précédant l'apparition des symptômes : <ul style="list-style-type: none"> <li>avoir touché à de la volaille infectée par la grippe aviaire (ou test demandé en attente de résultat) ou à ses excréments.</li> </ul> OU <ul style="list-style-type: none"> <li>avoir été présent dans un lieu fermé (ex. poulailler) où se trouvent plusieurs volailles infectées par la grippe aviaire (ou tests demandés en attente d'un résultat).</li> </ul>	Dans les 10 jours précédant l'apparition des symptômes : <ul style="list-style-type: none"> <li>avoir eu un contact direct avec des oiseaux sauvages ou de la volaille dont le statut pour la grippe aviaire est inconnu, à leurs excréments ou avec leur environnement.</li> </ul>
<b>3. Absence d'autre cause évidente</b>		
* Le fait d'avoir porté un équipement de protection diminue le risque, mais le prélèvement demeure indiqué.		

**MESURES DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS (PCI) – [Guide de l'INSPQ](#)**

Usager : Port du masque médical dès l'entrée dans le milieu de soins et en tout temps lors d'interactions avec d'autres personnes.

Personnel en contact avec l'usager : Précautions additionnelles aériennes-contact-oculaire à appliquer dès l'entrée dans la pièce :

- Pièce individuelle avec porte fermée. Si non disponible, distanciation physique à > 2m des autres usagers et barrière physique.
- Lors d'une hospitalisation, privilégier une chambre à pression négative.
- Réaliser les IMGAs dans une pièce à pression négative.

Nettoyage et désinfection de la pièce au départ de l'usager : Désinfection complète (« high touch » et « low touch ») avec un produit reconnu efficace et homologué par Santé Canada.

**CONSIGNES POUR PRÉLÈVEMENT DE GRIPPE AVIAIRE – [Guide des services du LSPQ](#)**

- Pour une infection peu sévère, le prélèvement nasopharyngé est adéquat. Le test par gargarisme n'est pas adéquat. Consulter le [guide des services du LSPQ](#) pour les autres types de prélèvements acceptés.
- Utiliser les mêmes mesures de PCI que celles décrites ci-haut (à noter : le prélèvement nasopharyngé n'est pas considéré comme une IMGAs).
- Utiliser un écouvillon velouteux (*flocked swab*) (le même que pour les prélèvements de COVID-19).
- Un seul écouvillon suffit pour l'ensemble des analyses (PCR Influenza aviaire et PCR COVID-19)
- Milieu de transport UTM (à noter : milieu différent de celui utilisé pour le test par gargarisme pour la COVID-19).
- Utiliser obligatoirement les sacs *biohazard* comme pour la COVID-19.
- Éviter de placer la requête dans le même sac que l'échantillon.
- Placer le spécimen dans une glacière identifiée « grippe aviaire » qui sera utilisée uniquement à cette fin.
- Acheminer le spécimen au LSPQ pour le test influenza aviaire et COVID-19.
  - \* Appeler le laboratoire pour les aviser de cet envoi spécial.
  - \* Le laboratoire doit contacter le LSPQ avant l'envoi de l'échantillon.

## Algorithme signalement grippe aviaire

